

AVIS DU CC EOS

Partenariat pour la transition énergétique dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'UE

19 juin 2025

Contexte

Le Partenariat pour la transition énergétique (PTE) pour le secteur européen de la pêche et de l'aquaculture, sous l'égide de la Commission européenne (DG MARE), a organisé deux ateliers hybrides le 7 avril 2025, intitulés "Naviguer dans l'avenir de la pêche de l'UE grâce à la transition énergétique". Les ateliers se sont concentrés sur la transition énergétique et la décarbonisation de la pêche à petite échelle (SSCF), de la pêche à grande échelle (LSF) et de la flotte d'eau lointaine (DWF), impliquant des représentants et des parties prenantes des trois secteurs clés, y compris le secrétariat du Conseil Consultatif pour les Eaux Occidentales Septentrionales (CC EOS).

Ces ateliers visaient à

- Évaluer les progrès : Présenter l'état actuel des efforts du groupe de travail (GT) sur la feuille de route de la transition énergétique.
- Analyser les premiers résultats : Discuter des résultats préliminaires et identifier les synergies pour affiner les recommandations et développer des solutions pratiques pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture.
- Présenter les innovations et les meilleures pratiques : Mettre en évidence les études de cas réussies afin d'inspirer la reproduction et de documenter les mesures futures pour accélérer la transition énergétique des FSCA, des FSL et des FDS.

Les contributions et la participation active des participants ont contribué au succès de l'événement et à l'élaboration d'un ensemble de projets de recommandations. À l'issue de la réunion, les représentants de l'ETP ont invité les participants à affiner et à élargir ces recommandations, en les encourageant à les examiner et à les développer. Les représentants de l'ETP ont souligné l'importance de soumettre ce retour d'information pour s'assurer que les voix des parties prenantes sont reflétées dans la feuille de route et pour aider à guider la transition du secteur vers la neutralité climatique d'ici 2050. Ils ont également suggéré que, lorsqu'ils fournissent un retour d'information, les participants envisagent d'aborder des aspects tels que les obstacles, les besoins, les parties prenantes clés et l'évolutivité.

Le du Conseil Consultatif pour les Eaux Occidentales Septentrionales a préparé un avis unique en suivant la structure du questionnaire qu'il a publié en ligne, afin de mieux refléter la vision de ses membres. Cependant, en raison du calendrier serré, il n'est pas possible de fournir un retour d'information sur chaque recommandation formulée à la suite des ateliers, c'est

pourquoi le CC a inclus des recommandations sous chaque rubrique, telles qu'elles ont été proposées par l'ETP.

Le CC EOS souhaite rappeler les contributions antérieures qui sont pertinentes pour le contenu de cet avis, en particulier :

- Atelier du CC EOS sur l'impact du changement climatique sur les pêcheries dans les eaux du Nord-Ouest : examen de la politique, de la recherche et des stratégies potentielles d'atténuation et d'adaptation, 26 novembre 2020 ([lien](#)), y compris le rapport séparé ([lien](#)).
- Avis du CC EOS sur l'impact du changement climatique sur la pêche dans les eaux occidentales septentrionales, 12 mai 2021 ([lien](#))
- Commentaires du CC EOS sur l'initiative "Emissions de CO2 des moteurs - méthodologie pour leur réduction", 06 août 2021 ([lien](#))
- Réponse du CC EOS à la consultation publique sur le partenariat pour la transition énergétique dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'UE, 15 septembre 2023 ([lien](#)).
- Avis du CC EOS sur la Communication de la Commission "Sur la transition énergétique du secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'UE" (COM(2032) 100 final ([lien](#)))

Le CC EOS rappelle qu'en tant que secteur primaire, le secteur de la pêche fournit des aliments durables aux citoyens de l'UE avec l'empreinte carbone la plus faible de toutes les sources de protéines saines et nutritives, comme le reconnaît la stratégie " De la ferme à la table " de l'UE ([lien](#)). La chaîne d'approvisionnement des produits de la mer joue également un rôle vital dans la sécurité alimentaire de l'UE, et le CC EOS appelle la Commission à souligner l'importance de la promotion des produits de la mer dans le cadre d'une consommation alimentaire durable et climatiquement neutre.

Depuis la création du Partenariat pour la transition énergétique, le CC EOS a participé aux travaux menés sur l'ensemble de la plateforme, et ses membres se félicitent de pouvoir contribuer à l'élaboration des recommandations pour le développement de la feuille de route.

Les membres du CC EOS attachent une grande importance aux flottes à petite échelle et aux flottes à grande échelle, et les chapitres suivants abordent plus en détail les blocs de recommandations formulées à la suite des ateliers du mois d'avril. Le CC **recommande fortement de** combiner le travail pour ces flottes dans un seul forum dans le cadre du Partenariat pour la transition énergétique. Par conséquent, la recommandation suivante doit être lue comme concernant à la fois le parc à petite échelle et le parc à grande échelle.

Les recommandations suivantes ont été formulées dans les deux

- **Atelier ETP - Naviguer dans l'avenir de la pêche européenne grâce à la transition énergétique - Pêche côtière à petite échelle**
- **Atelier ETP - L'avenir de la pêche européenne à travers la transition énergétique Pêche à grande échelle et flotte en eaux lointaines**

et sont donc applicables à tous.

a. Soutenir l'innovation, la recherche et les infrastructures

Recommandation du CC EOS : poursuivre le développement et la mise en œuvre de technologies vertes et de carburants neutres en carbone

Le plus grand défi auquel le secteur est confronté est le développement et la disponibilité mondiale de technologies vertes alternatives et innovantes, ainsi que de carburants et de sources d'énergie neutres en carbone. Les propositions visant à intensifier les efforts de production et de déploiement de ces carburants et des infrastructures nécessaires sont très bien accueillies par le secteur de la pêche. Cette transition est non seulement vitale pour atteindre les objectifs de l'UE en matière de climat et de décarbonisation, mais aussi essentielle pour garantir la viabilité économique à long terme et la compétitivité internationale de la flotte de pêche européenne. Cependant, la transition vers de nouvelles technologies de propulsion et des carburants de substitution nécessite une reconfiguration de la disposition des navires, davantage d'espace à bord, et les limitations actuelles de la capacité des navires de pêche fixées dans la PCP ainsi que les règles internationales en matière d'émissions de carbone et de pollution entravent ces progrès. Les limitations de la PCP, conçues à l'origine pour lutter contre la surpêche, restreignent désormais involontairement les progrès en matière de décarbonisation et d'amélioration de la sécurité. Les systèmes de propulsion modernes à émissions faibles ou nulles, tels que les moteurs électriques, les réservoirs d'hydrogène ou les systèmes hybrides, nécessitent beaucoup plus d'espace et d'ajustements structurels que les systèmes de carburant traditionnels. Sans la flexibilité nécessaire pour augmenter la capacité des navires dans les cas où elle est directement liée à l'efficacité énergétique et à l'amélioration des normes de sécurité, le secteur ne peut pas réaliser les investissements nécessaires pour assurer l'avenir de la flotte. L'autorisation d'augmentations ciblées de la capacité à ces fins, dans le cadre d'un contrôle strict visant à éviter toute augmentation de l'effort de pêche, permettrait d'établir un équilibre nécessaire entre la durabilité et l'innovation.

Recommandation du CC EOS : continuer à soutenir l'innovation dans la conception des navires et des engins de pêche

Le secteur de la pêche a déployé et continue de déployer des efforts considérables pour améliorer la conception des navires et des engins de pêche afin de réduire les effets directs sur

les fonds marins. L'atténuation du contact physique entre l'engin et le fond marin va certainement réduire la consommation de carburant, ce qui contribue à la fois à la réduction des émissions et à des opérations plus rentables pour les pêcheurs. Toutefois, ces développements nécessitent des investissements financiers importants en matière de recherche, d'essais et de modernisation. Pour que le secteur puisse continuer à innover en matière d'engins de pêche et à optimiser les navires, il est essentiel qu'il bénéficie d'un soutien continu et renforcé par le biais d'un financement ciblé, d'une souplesse réglementaire et de cadres de partage des connaissances.

Recommandation du CC EOS : modernisation de la flotte et besoins d'adaptation

L'avis du Comité économique et social européen sur la "Dimension sociale de la pêche" (avis exploratoire) ([2020/C 14/09](#)) note que "l'âge moyen en années des navires de la flotte européenne est de 23 ans, avec des cas extrêmes comme l'Espagne qui possède encore plus de 2500 navires âgés de plus de 40 ans". Une récente mise à jour de la Commission européenne indique que l'âge moyen des navires de la flotte artisanale est de 38,6 ans, celui de la flotte artisanale de 35,6 ans et celui de la flotte hauturière de 26,7 ans¹. La nature composite de la flotte de pêche européenne suggère que les solutions technologiques qui pourraient être mises en œuvre pour certaines flottes ne pourront pas répondre aux besoins et contraintes de toutes. De plus, les activités (et productions) des différentes flottes européennes ne sont pas interchangeables au regard des enjeux de sécurité alimentaire et d'emploi. Les limites liées à l'adaptation aux nouvelles sources de carburant s'appliquent également à tout plan de rénovation et de modernisation des flottes afin de garantir la sécurité à bord, de meilleures conditions de vie et les meilleures conditions de travail possibles pour les équipages. D'un point de vue économique, il est très discutable que la modernisation d'un navire vieux de plus de 35 ans afin de réduire ses émissions de carbone constitue un investissement judicieux. Au mieux, ces améliorations ne constituent qu'une solution palliative qui n'aura qu'un faible impact en termes de réduction des émissions. Il est urgent de soutenir la construction de nouveaux navires si l'on veut que la flotte européenne atteigne les objectifs ambitieux fixés en matière de décarbonisation.

Recommandation du CC EOS : améliorer la capacité des chantiers navals à décarboniser et à faire progresser les technologies de décarbonisation.

À l'échelle européenne, si cette décarbonisation était ou pouvait être mise en œuvre de manière linéaire pour atteindre la neutralité carbone en 2050, il faudrait renouveler ou adapter près de 1500 navires de pêche par an. Or, il n'y a actuellement pas assez de chantiers navals en Europe

¹ Atelier sur l'avenir de la pêche européenne grâce à la transition énergétique - Commission européenne ([lien](#))

pour adapter ou construire 1500 navires de pêche par an.² Les technologies susceptibles de favoriser la décarbonisation du secteur sont en constante évolution et amélioration. Les options incluent des améliorations dans le fonctionnement des moteurs et l'utilisation de différentes sources d'énergie (solaire, éolienne et hydrogène). Les technologies du GNL et des piles à combustible à hydrogène semblent être les alternatives les plus prometteuses. De nombreuses activités sont en cours dans le monde à cet égard. Ces projets sont de bons exemples à prendre en compte par le secteur européen dans ses perspectives d'avenir. La technologie de l'hydrogène pourrait constituer un tremplin vers un secteur de la pêche sans émissions de carbone, mais il existe actuellement un manque d'installations d'approvisionnement et de stockage à terre. L'énergie électrique pourrait être envisageable pour certains segments de la flotte, par exemple les flottes côtières à petite échelle, mais cette technologie en est encore à ses balbutiements dans le secteur de la pêche. (Veuillez-vous référer aux [commentaires du CC EOS sur l'initiative "Émissions de CO2 des moteurs - méthodologie pour leur réduction"](#) pour d'autres contributions sur les différentes technologies).

Recommandation du CC EOS : intégration de l'intelligence artificielle (IA)

L'intelligence artificielle (IA) dans le secteur de la pêche devrait être davantage développée et mise en œuvre, car elle a le potentiel de soutenir de manière significative le secteur de la pêche en allégeant la nature exigeante du travail quotidien des pêcheurs () tout en promouvant l'efficacité énergétique et la décarbonisation. Grâce à des technologies intelligentes telles que l'analyse prédictive des conditions météorologiques et des mouvements des stocks de poissons, l'IA peut aider à optimiser les itinéraires de pêche, réduisant ainsi la consommation de carburant et diminuant les émissions. Les systèmes de surveillance automatisés et les outils d'aide à la décision à bord peuvent également renforcer la sécurité, réduire les tâches manuelles et favoriser le respect des réglementations en matière de durabilité. En adoptant des innovations basées sur l'IA, le secteur peut moderniser ses opérations, améliorer les moyens de subsistance et contribuer à un avenir plus résilient et plus respectueux de l'environnement pour les pêcheries. Pour mettre en œuvre l'utilisation de ces technologies, une formation adéquate et le développement des compétences sont essentiels.

Cependant, il est important de noter que l'IA en est encore aux premiers stades de développement pour une application sur les navires de pêche et qu'elle doit encore être largement mise en œuvre dans des contextes opérationnels. Ces systèmes nécessitent une formation approfondie à l'aide de données de pêche pertinentes, et des questions subsistent quant à leur consommation d'énergie et à leurs besoins en matière de stockage de données à bord. Si l'IA peut alléger la charge de travail quotidienne des pêcheurs, elle ne remplace pas la prise de décision humaine. L'utilisation efficace des systèmes d'IA dépend toujours des

² Avis du CC EOS sur la Communication de la Commission "Sur la transition énergétique du secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'UE" (COM(2032) 100 final ([lien](#)))

pêcheurs eux-mêmes, qui doivent interpréter les informations générées par l'IA et agir en conséquence. Pour mettre en œuvre l'utilisation de l'IA, un soutien complet, comprenant des investissements dans des technologies conviviales, une formation adéquate et le développement de compétences numériques, est essentiel pour assurer une intégration significative et un succès à long terme.

Conseil du CC EOS : améliorer l'efficacité de la chaîne du froid et de la réfrigération

En ce qui concerne la promotion des technologies de réfrigération embarquées à haut rendement énergétique et la logistique de la chaîne du froid, le CC EOS note que pour réduire l'empreinte carbone des produits de la mer transformés, les navires de pêche pourraient adopter des technologies de réfrigération embarquées à haut rendement énergétique, telles que des compresseurs à vitesse variable, des matériaux d'isolation avancés et des systèmes de refroidissement assistés par l'énergie solaire. Ces innovations permettent de réduire considérablement la consommation de carburant tout en préservant la qualité des produits. Parallèlement, l'optimisation de la logistique de la chaîne du froid - des ports de débarquement aux installations de transformation - grâce au contrôle de la température en temps réel, à l'acheminement intelligent et à la prévision de la demande basée sur l'IA minimise la détérioration, réduit la consommation d'énergie pendant le transport et rationalise la distribution.

Si ces innovations peuvent en fin de compte conduire à une réduction des coûts opérationnels et de la consommation de carburant, leur mise en œuvre initiale nécessite un investissement de départ important. Compte tenu de l'âge moyen de la flotte de pêche européenne, de nombreux navires ne sont pas équipés pour accueillir de nouveaux systèmes sans subir des modifications majeures. Pour les petites et moyennes entreprises, ces coûts peuvent être prohibitifs en l'absence d'un soutien financier ciblé, de programmes de subventions ou d'incitations. Il est essentiel de soutenir ces investissements pour faire en sorte que les pratiques d'efficacité énergétique deviennent accessibles et évolutives dans l'ensemble du secteur, qu'il s'agisse de la petite ou de la grande pêche.

b. Comblent les lacunes en matière de compétences et de connaissances

Recommandation du CC EOS : comprendre le rendement des carburants pour contribuer à une production alimentaire plus efficace

Pour trouver des solutions, il est essentiel de comprendre l'efficacité énergétique et l'efficacité de la production alimentaire de nos pêcheries. Pour les pêcheries de capture sauvage, l'efficacité réelle de la production alimentaire, en termes de tonnes de débarquements par unité de carburant consommée pour capturer cet aliment, se compare très favorablement à d'autres formes de production alimentaire. Par exemple, "les émissions totales de carbone pour le secteur irlandais des produits de la mer s'élèvent à 396 207 tonnes d'équivalent CO₂. Ce

chiffre total couvre à la fois les segments de la pêche de capture et de l'aquaculture. Cela représente 1,76 % des émissions par rapport aux émissions de l'agriculture irlandaise (moyenne 2017-2019).³

Toutefois, ce tableau n'est pas uniforme et dépend du type de pêche. Disposer d'informations plus détaillées sur l'efficacité des différents métiers de la flotte aiderait les gouvernements à cibler les incitations financières et les investissements afin d'améliorer certains secteurs de la flotte et de les aider à atteindre l'objectif "zéro carbone".

À cet égard, il est essentiel de procéder à une analyse complète des efforts et des résultats obtenus par les différentes flottes en ce qui concerne les efforts réalisés et les résultats obtenus en matière d'amélioration du rendement énergétique au cours des dernières années. Par exemple, la flotte de pêche européenne a réduit sa consommation de carburant de 50 % depuis 1990⁴. Une évaluation communautaire de ce type est disponible sur le site web de la United Nations Framework Convention on Climate Change ([UNFCCC](#)), qui indique à la fois les volumes annuels de carburant livrés aux navires de pêche (exprimés en TJ) et les volumes d'émissions de GES entrant dans le champ d'application de la convention sur le climat (CO₂, CH₄, N₂O) pour chaque pays déclarant. La Commission devrait mieux évaluer ces données existantes afin qu'elles puissent être prises en compte lors de la définition des objectifs d'une transition juste et équitable dans tous les secteurs.

Recommandation du CC EOS : innovation technologique pour attirer les jeunes et développement des compétences afin de travailler pour une flotte modernisée.

La transition énergétique du secteur de la pêche nécessite de nouvelles compétences et qualifications compte tenu des nouveaux types d'engins et de technologies en jeu. Cela doit être mis en relation avec la nécessité de développer une stratégie pour assurer le renouvellement générationnel du secteur de la pêche.

Les formations jouent un rôle fondamental pour combler les lacunes en matière de connaissances et de compétences au sein du secteur de la pêche, en particulier à mesure qu'il évolue vers la modernisation et la transition énergétique. Donner aux pêcheurs des connaissances pratiques sur les technologies économes en carburant, les pratiques de pêche durable, les outils numériques et les outils d'intelligence artificielle - tels que les logiciels de navigation, les systèmes de données en temps réel et la surveillance intelligente des moteurs - ainsi que des moyens financiers nécessaires pour s'adapter, peut conduire à des opérations plus efficaces et à une réduction de l'impact sur l'environnement. L'éducation est également essentielle pour sensibiliser les pêcheurs à la façon dont leur comportement, comme les décisions concernant la vitesse du navire, la planification des itinéraires et l'utilisation du

³ Bord Iascaigh Mhara 2023 : Carbon Footprint of the Irish Seafood Industry ([lien](#))

⁴ Tableaux du format commun de rapport (Convention) 2022 (tableau 1.A(a)s4), rapports rédigés par les Parties : Union européenne, CCNUCC 2022 ([lien](#))

moteur, influence directement la consommation de carburant et l'efficacité globale. À mesure que le secteur adopte des solutions plus avancées et axées sur la technologie, le CC EOS estime qu'une formation de haute qualité devient essentielle non seulement pour améliorer les compétences de la main-d'œuvre actuelle, mais aussi pour attirer les jeunes générations. Un secteur de la pêche moderne et innovant offre de nouvelles opportunités de carrière qui correspondent à l'intérêt des jeunes pour la durabilité, la technologie et la gestion des ressources marines, contribuant ainsi à assurer le renouvellement des générations et la résilience à long terme.

À cette fin, le CC EOS se réfère aux recommandations formulées dans son avis conjoint CC EOS/NSAC sur les aspects sociaux dans la pêche du 20 décembre 2022 ([lien](#)), et plus particulièrement au soutien exprimé à la résolution du Parlement européen du 16 septembre 2021 sur " Des pêcheurs pour l'avenir : Attirer une nouvelle génération de travailleurs dans le secteur de la pêche et créer des emplois dans les communautés côtières" ([2019/2161\(INI\)](#)). Le CC demande à la Commission de fournir une mise à jour pour savoir si et comment cette résolution est prise en compte, en particulier en ce qui concerne "Une meilleure formation et la garantie que la formation est reconnue au niveau de l'UE".

Si nous défendons à juste titre la durabilité écologique, la transition énergétique et les impacts économiques, il est tout aussi important de prendre en compte la dimension sociale, en veillant à ce que la transformation du secteur soit équitable, inclusive et attentive à l'impact sur les pêcheurs et les générations futures. La durabilité sociale doit être la pierre angulaire des objectifs environnementaux et économiques, afin de préserver les moyens de subsistance et de maintenir la résilience et la cohésion du secteur au cours de cette période de profonde mutation.

Recommandation du CC EOS : réaliser une étude pour identifier les investissements nécessaires à la décarbonisation de la flotte.

Pour bien comprendre comment orienter les investissements vers la décarbonisation de la flotte de pêche européenne, il est essentiel de chiffrer l'effort d'investissement global que cela implique. Or, cet exercice semble n'avoir jamais été entrepris, même si la Commission européenne indique généralement les coûts et le calendrier de mise en œuvre des initiatives qu'elle propose.

Le coût actuel de la construction de nouveaux navires peut être utilisé comme une première indication de l'effort d'investissement nécessaire pour décarboniser ces flottes ; cependant, les coûts tels qu'ils sont actuellement connus ne correspondent pas à la mise en œuvre de technologies de propulsion révolutionnaires. Les coûts d'investissement actuels pour la construction d'un nouveau navire varient considérablement en fonction de la complexité du navire. Les coûts sont souvent estimés entre 100 000 euros par mètre de longueur et 160 000 euros, en euros d'aujourd'hui (sachant que pour les navires de grande taille ou complexes - en

particulier ceux qui traitent et/ou congèlent le poisson à bord - ces coûts s'élèvent fréquemment à 500 000 euros par mètre, voire plus).

On peut estimer que le coût du renouvellement de l'ensemble de la flotte de pêche européenne des navires de plus de 12m serait au minimum compris entre 22 et 36 milliards d'euros. Cet effort d'investissement à réaliser d'ici 2050 pour atteindre la neutralité carbone, soit sur 30 ans, est à comparer (chiffres 2019) à un chiffre d'affaires annuel des navires concernés de près de 5,4 milliards d'euros et à des taux d'EBITDA compris entre 550 millions et 1 milliard d'euros. Le CC souligne également que ces projections ne prennent pas en compte le coût de mise en œuvre des nouvelles technologies, ni le risque pris de ce fait sur ce que pourrait être la valeur de marché à moyen terme des premiers navires construits.

Recommandation du CC EOS : dépasser les limites de l'aide publique actuelle et mobiliser davantage de fonds pour le progrès technologique

L'encadrement des aides d'État pouvant être accordées aux entreprises de pêche interdit toute aide publique à la construction et à la modernisation des navires, et les aides de minimis ne peuvent être des aides à l'investissement. Il convient également de noter que dans le contexte actuel, de nombreuses entreprises ont déjà "consommé" tout ou partie de ces aides, en précisant que pour le secteur de la pêche, ce montant est limité à 30 000-40 000 euros par bénéficiaire, selon l'État membre..

Le CC EOS estime que l'EMFAF n'a pas la portée nécessaire pour inclure cet objectif dans la mesure où il reste limité à la remotorisation - sous réserve de conditions - des navires de moins de 24 mètres. La modernisation du moteur d'un navire de pêche peut réduire les émissions de gaz à effet de serre en économisant du carburant, mais elle n'est pas considérée comme efficace ou efficiente si le navire lui-même n'est pas efficient du point de vue de ses autres composants, ou est trop ancien pour justifier un investissement aussi important.

Ces technologies améliorées nécessitent des investissements et des financements importants pour devenir une réalité. La mise en place d'un financement approprié et d'instruments financiers est fondamentale pour soutenir la mise en œuvre de l'ensemble ambitieux d'actions prévues et pour garantir la résilience du secteur de la pêche. Des possibilités de financement claires et la mise à disposition de ressources financières substantielles font encore défaut, alors qu'elles sont essentielles pour garantir une transition juste pour le secteur de la pêche.

Il est essentiel d'investir à la fois dans la recherche et le développement et d'assouplir les mécanismes de financement existants pour permettre une répartition plus efficace des ressources entre les États membres. Il est important que le soutien financier aille au-delà de la recherche et du développement : il doit également financer activement le passage de la recherche à l'application pratique, y compris le déploiement et l'adoption de nouvelles technologies à bord. En outre, les pêcheurs doivent être soutenus même après la mise en œuvre, pendant la phase critique où ils apprennent à utiliser et à intégrer les nouveaux

systèmes dans leurs pratiques quotidiennes. Sans ce soutien continu, l'adoption et le succès à long terme seront menacés. Il est essentiel que tout objectif de décarbonisation de la flotte de l'UE tienne compte des limitations actuelles et garantisse que les opportunités commerciales et financières soient adaptées pour surmonter les obstacles existants. Les instruments financiers doivent soutenir l'adaptation et la modernisation de la flotte européenne, potentiellement par l'implication de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour faciliter l'accès au financement des entreprises de pêche. Le Fonds européen pour les pêches maritimes et l'aquaculture (EMFAF). Horizon Europe et d'autres fonds de l'UE devraient également être mobilisés pour renforcer l'innovation et veiller à ce que les avancées technologiques puissent être largement adoptées dans l'ensemble du secteur.

Recommandation du CC EOS : exclure la pêche de la directive sur la taxation de l'énergie

Enfin, le CC EOS souhaite réitérer son opposition à l'inclusion de la pêche dans le champ d'application de la directive sur la taxation de l'énergie. Toute nouvelle taxation des combustibles fossiles ne conduira pas à une transition vers la décarbonisation. Elle ne fera que pénaliser le secteur, en particulier à la lumière des prix actuels des combustibles fossiles (mais aussi des combustibles synthétiques), sans possibilité de répercuter les coûts sur les clients. Les entreprises de pêche européennes n'ont actuellement pas la capacité de partager leurs coûts avec les entreprises de la chaîne de commercialisation de leurs produits, et ne bénéficient pas non plus de la possibilité d'un soutien financier important pour investir et innover.⁵

c. Règlements

Recommandation du CC EOS : révision des limites de capacité pour permettre la décarbonisation.

Le CC EOS rappelle que des contraintes réglementaires pèsent encore sur la transition énergétique des navires de pêche de l'UE. La Politique Commune de la Pêche impose des limitations sur le tonnage et la puissance des navires de l'UE (limite de capacité).

Les professionnels de la pêche s'accordent à dire que la capacité en tonnage des navires, telle qu'il est actuellement défini et réglementé, est mal adapté au défi de la transition énergétique, notamment parce que l'installation de systèmes de propulsion alternatifs et de technologies économes en énergie telles que les moteurs hybrides, les batteries, le stockage de l'hydrogène ou les réservoirs de méthanol nécessite de l'espace supplémentaire et des adaptations structurelles. Ces innovations conduisent souvent à une augmentation du volume et du poids

⁵ Avis du CC EOS sur la Communication de la Commission "Sur la transition énergétique du secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'UE" (COM(2032) 100 final ([lien](#)))

des navires, même lorsque la capacité de pêche reste inchangée et qu'elles minimisent l'empreinte environnementale du secteur.

Le cadre des capacités des navires de pêche prévu par le règlement (UE) 1380/2013 n'est plus adapté aux défis techniques, environnementaux et économiques d'aujourd'hui. En figeant la structure des navires au moyen de critères techniques dépassés, les limites de capacité actuelles empêchent toute adaptation significative et empêchent les navires de devenir plus sûrs, plus propres et plus efficaces sur le plan énergétique. Le règlement pénalise involontairement ceux qui cherchent à se moderniser et à se décarboniser. Il est donc impératif de revoir et de modifier le cadre réglementaire afin de refléter les réalités d'aujourd'hui et de supprimer les obstacles administratifs à l'innovation et à la mise en œuvre de nouvelles technologies énergétiques.

Cette révision devrait explicitement tenir compte des exigences en matière d'espace, d'énergie et de poids des nouvelles technologies énergétiques, notamment l'hybridation, le méthanol, l'ammoniac et le H₂. Elle devrait également prendre en compte les améliorations structurelles plus larges nécessaires pour renforcer la sécurité des navires, la stabilité opérationnelle et le bien-être des équipages. Ces adaptations sont essentielles non seulement pour améliorer les performances énergétiques, mais aussi pour renforcer l'attractivité du secteur, soutenir le renouvellement des générations et s'aligner sur les objectifs plus larges de l'UE en matière de climat et de développement durable. En outre, une plus grande flexibilité dans la conception des navires est essentielle pour garantir la sécurité alimentaire à long terme et la souveraineté, en assurant la pérennité de la flotte dans un climat et un environnement de marché en évolution rapide. Comme cela a été mentionné lors de la consultation sur l'évaluation de la PCP, les aspects sociaux et économiques tels que le logement de l'équipage, la sécurité à bord, les conditions de travail et une capacité de stockage suffisante ne doivent pas être considérés comme secondaires, mais comme des considérations essentielles dans la conception et la réglementation des navires.

Recommandation du CC EOS : assurer la visibilité de la réglementation pour renforcer la confiance des investisseurs

Le CC EOS souligne également la nécessité d'une visibilité réglementaire claire et stable pour renforcer la confiance des investisseurs dans le secteur de la pêche et leur transition énergétique. Les investissements importants dans les nouvelles technologies et la modernisation de la flotte nécessitent un cadre politique prévisible, transparent et à long terme qui réduise les risques financiers et soutienne la planification. En l'absence de clarté réglementaire et d'engagement, l'incertitude des investisseurs s'accroît, ce qui ralentit l'adoption de solutions à faible émission de carbone. Il est essentiel de garantir des réglementations cohérentes qui protègent les premiers adoptants et s'alignent sur les objectifs climatiques pour débloquer le financement et l'innovation nécessaires à une flotte de pêche européenne résiliente, compétitive et durable.

Recommandation du CC EOS : respecter la régionalisation et l'engagement local

Le CC EOS demande que toute mesure respecte et mette en œuvre le principe de régionalisation. Les stratégies spécifiques aux flottes doivent être priorisées et développées avec la participation des acteurs locaux afin de garantir l'utilité et l'efficacité des mesures proposées. Étant donné que les activités de pêche traversent souvent les frontières nationales, il est essentiel que les infrastructures, la gestion, l'efficacité opérationnelle et les mécanismes de soutien soient coordonnés et accessibles dans l'ensemble de la région afin de refléter la nature transfrontalière des pêches et d'améliorer l'efficacité globale.

Recommandation du CC EOS : adapter la PCP pour plus de flexibilité et de cohérence

L'adaptabilité du cadre réglementaire est essentielle pour soutenir la décarbonisation et la modernisation du secteur de la pêche, d'autant plus que les technologies et les défis environnementaux continuent d'évoluer. Si la Politique Commune de la Pêche (PCP) offre une base solide, son système de gouvernance doit devenir plus réactif et tourné vers l'avenir. Il est important de noter que l'actuel règlement sur les mesures techniques ne permet pas l'utilisation d'innovations. En donnant la priorité à la révision des règlements de la PCP pour y intégrer une plus grande flexibilité, un engagement plus fort des parties prenantes et une élaboration des politiques axée sur les objectifs, on permettra au secteur d'adopter des solutions innovantes, de réduire les émissions et de rester compétitif⁶. En outre, il est essentiel d'assurer la cohérence avec les politiques européennes plus larges en matière d'efficacité énergétique - par exemple le cadre FuelEU Maritime, les stratégies de décarbonisation du transport maritime ou une structure réglementaire similaire. L'alignement de la gouvernance de la pêche sur ces cadres renforcera la contribution du secteur aux objectifs environnementaux de l'UE et garantira l'accès aux mesures de financement et de soutien appropriées.

Recommandation du CC EOS : assurer la coexistence avec d'autres secteurs de l'économie bleue par le biais du Pacte de l'UE pour les océans

L'UE et ses États membres doivent donner la priorité à l'intégration et à la cohérence du cadre de l'économie bleue avec d'autres cadres de gouvernance pertinents, tels que la gouvernance internationale des océans, les stratégies en matière de climat et de biodiversité. Alors que l'intégration est vitale, l'approche actuelle de l'UE tend à favoriser des groupes d'experts isolés qui se concentrent sur des aspects individuels, tels que la directive-cadre "stratégie pour le milieu marin" (DCSMM), la stratégie de l'UE en matière de biodiversité, la planification de l'espace marin, les objectifs en matière d'énergie renouvelable en mer, les missions des zones marines protégées et la gestion des pêches. Si la pression exercée par la pêche dans l'UE a

⁶ Avis du CC EOS sur l'évaluation du règlement PCP ([lien](#))

diminué au cours des dernières années, la pression exercée sur l'environnement marin en général a augmenté en raison de la multiplication des utilisations de l'espace marin par différents acteurs, par exemple les énergies renouvelables en mer et d'autres acteurs de l'économie bleue. Une coordination efficace dans le cadre de la planification de l'espace marin entre toutes les parties concernées est donc essentielle pour gérer la concurrence et les conflits potentiels entre les différents secteurs de l'économie bleue. Des mécanismes doivent être mis en place pour veiller à ce que les incidences environnementales cumulées - directes et indirectes, nationales et transfrontalières - des diverses activités relevant de l'économie bleue n'exacerbent pas les pressions exercées par le changement climatique sur les océans ou n'aient pas d'incidence négative sur des secteurs spécifiques, tels que la pêche, ses chaînes de valeur et les activités à terre qui y sont associées.

C'est pourquoi le CC EOS se félicite de l'élaboration du Pacte européen pour l'océan, qui vise à remédier à cette approche fragmentée et à garantir un effort plus unifié et coordonné dans tous les secteurs de l'économie bleue.⁷

Recommandation du CC EOS : partager des objectifs communs en termes d'efficacité énergétique avec les pays non membres de l'UE qui importent dans l'UE et éduquer les consommateurs.

En outre, alors que le secteur européen de la pêche progresse vers une plus grande efficacité énergétique et une décarbonisation, le CC EOS estime qu'il est essentiel qu'à l'avenir, les produits de la pêche importés soient tenus de respecter des objectifs communs en termes de transition énergétique. Des objectifs communs permettraient d'éviter la concurrence déloyale de produits originaires de régions ayant des obligations environnementales moindres, protégeant ainsi les pêcheurs de l'UE et l'intégrité des efforts de durabilité. Cela encouragerait également les améliorations globales des pratiques de pêche et contribuerait à réduire l'empreinte carbone globale de la chaîne d'approvisionnement en produits de la mer. Parallèlement, la sensibilisation des consommateurs à l'empreinte carbone comparativement plus faible des produits de la mer - en particulier par rapport à d'autres protéines d'origine animale - permettra de soutenir davantage les marchés responsables et de renforcer le leadership de l'UE en matière de production alimentaire respectueuse du climat et de l'éthique.

Recommandation du CC EOS : préparer une consultation ciblée sur la décarbonisation

Enfin, le CC EOS reconnaît que la Commission envisage le lancement d'une consultation spécifique ciblée avec les États membres et les conseils consultatifs pour préparer cette initiative, comme mentionné dans l'appel à contribution. Le CC EOS est prêt à poursuivre son travail sur le sujet avec le soutien d'experts pour préparer sa contribution.

⁷ Avis du CC EOS sur le pacte océanique de l'UE ([lien](#))

Les recommandations suivantes n'ont été formulées que dans le cadre de la

- **Atelier ETP - L'avenir de la pêche européenne à travers la transition énergétique Pêche à grande échelle et flotte en eaux lointaines**

mais devrait également s'appliquer aux flottes de petite taille.

Les membres du CC EOS réitèrent que les recommandations faites en relation avec :

- Soutenir l'innovation, la recherche et les infrastructures
- Comblent les lacunes en matière de compétences et de connaissances
- Règlements

Les conclusions du chapitre précédent concernant la flotte artisanale s'appliquent également à la pêche à grande échelle et doivent donc être considérées comme identiques.

d. Collaboration

Recommandation du CC EOS : garantir une concurrence mondiale équitable dans la transition énergétique

Le CC EOS soutient le développement durable de l'ensemble de la chaîne de production des produits de la pêche, et ses membres sont vivement intéressés par les développements et les améliorations concernant une transition énergétique juste et pratique. Cependant, il est vital de garantir une concurrence équitable entre le secteur européen des produits de la mer et les producteurs des pays tiers. Alors que la Commission entend "plaider en faveur d'un relèvement du niveau d'ambition en matière de réduction des émissions de GES dans la stratégie de l'OMI, en combinaison avec une norme mondiale sur les carburants à base de GES assortie d'une mesure fondée sur le marché pour les carburants renouvelables, à faible teneur en GES ou sans GES", ainsi que "promouvoir les travaux et les échanges de bonnes pratiques sur la transition énergétique pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture dans les organisations internationales (par exemple l'OCDE, l'OMI, la FAO)", il est à craindre que le niveau d'ambition des autres pays pour atteindre des objectifs similaires en matière de transition énergétique dans leurs secteurs respectifs des produits de la mer ne soit pas à la hauteur de l'ambition de l'Union européenne. Si le secteur mondial ne partage pas également les normes environnementales, sociales, de compétences et de travail élevées auxquelles le secteur de la pêche de l'UE est soumis, la compétitivité de ce dernier sera compromise.

Les efforts de l'UE pour promouvoir une transition énergétique internationale doivent s'inscrire dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie globale visant à améliorer la gouvernance mondiale des océans et de la pêche sur la base des trois piliers de la durabilité et en tenant pleinement compte des objectifs de développement durable. Des conditions de concurrence équitables pour une pêche écologiquement durable et des chaînes de valeur socialement responsables ne peuvent être obtenues que par une approche politique holistique

() dans le cadre de la gouvernance internationale existante, ainsi que par l'engagement de l'UE en faveur de la cohérence des politiques ⁽⁸⁾ et d'un ordre mondial fondé sur des règles.⁹

Recommandation du CC EOS : prudence quant à la cohabitation de l'éolien offshore et des activités de pêche

En ce qui concerne la recommandation notée " Permettre la colocalisation des parcs éoliens offshore et des systèmes de stockage d'énergie avec les activités de pêche, permettant aux flottes de bénéficier de sources d'énergie propres ", les membres du CC EOS souhaitent attirer l'attention sur le travail approfondi que ce CC a réalisé sur le sujet des développements d'énergie renouvelable en mer¹⁰. Il n'existe actuellement aucune preuve qu'une colocalisation de parcs éoliens offshore et de systèmes de stockage d'énergie profite de quelque manière que ce soit au secteur de la pêche. De plus, l'idée que les navires de pêche puissent se recharger dans les parcs éoliens offshore a été suggérée comme l'une des pistes de réflexion lors des ateliers de l'ETP. Toutefois, ce concept n'est pas réalisable à l'heure actuelle : il n'y a pas d'infrastructure existante, et ni le cadre juridique ni le cadre technique ne soutiennent le déploiement de batteries capables de fournir suffisamment d'énergie aux navires de pêche à grande échelle ou en eaux lointaines. La promotion de cette idée dans les conditions actuelles soulève de graves problèmes opérationnels et de sécurité.

Dans ce contexte, il convient également de prendre en considération l'avis du CIEM sur la demande de l'UE concernant les incidences économiques, sociales et écologiques des parcs éoliens en mer (OWF) et des parcs éoliens flottants en mer (FLOW) sur les pêcheries de la mer Baltique, des mers Celtiques et de la grande mer du Nord¹¹. Les membres du CC EOS conseillent vivement de supprimer cette recommandation à moins qu'elle ne soit étayée par des preuves scientifiques concrètes.

⁸ https://international-partnerships.ec.europa.eu/policies/european-development-policy/policy-coherence-development_en

⁹ https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/en_strategy_on_strengthening_the_eus_contribution_to_rules-based_multilateralism.pdf

¹⁰ [Avis du CC EOS/PELAC/NSAC pour une demande non récurrente au CIEM sur les impacts des développements de l'énergie éolienne](#) 04 novembre 2020.

[Rapport de l'atelier du CC EOS/PelAC sur les impacts des développements sismiques et éoliens offshore sur la pêche commerciale](#) 25 juillet 2022.

[Avis conjoint du CC EOS et de l'EOS sur les impacts du bruit sous-marin et des développements de l'énergie éolienne en mer sur la pêche commerciale](#) 11 octobre 2022.

[Réponse du CC EOS à la consultation publique sur le projet de plan de la zone maritime désignée de la côte sud pour les énergies renouvelables en mer \(DMAP\)](#) 14 juin 2024.

[Avis conjoint du CC EOS et de l'EOS aux États membres sur le développement des énergies renouvelables dans l'espace marin](#) 17 février 2025

[Webinaire CC EOS/PelAC sur les développements de la pêche et des ORE dans l'UE](#) 25 février 2025

¹¹ Rapport du comité consultatif du CIEM, 2025. Avis du CIEM 2025, sr.2025.03. ([lien](#))

Recommandation du CC EOS : promouvoir une collaboration constructive avec le secteur ORE

En outre, pour soutenir la transition énergétique et promouvoir les avantages mutuels, le CC EOS recommande de renforcer l'implication des acteurs de la pêche et la collaboration entre le secteur de la pêche et l'industrie des ORE. Un engagement constructif peut contribuer à réduire les conflits spatiaux et à favoriser les synergies, en particulier dans les zones côtières où les infrastructures se chevauchent. Le secteur de la pêche pourrait bénéficier directement de l'amélioration des installations portuaires, des centres d'énergie renouvelable et du développement de centres d'approvisionnement en carburants propres, permettant aux flottes d'accéder à des sources d'énergie propres et de les utiliser. En veillant à ce que les intérêts de la pêche soient pris en compte dans la planification et la mise en œuvre des projets d'énergie en mer, cette collaboration peut contribuer à une économie bleue plus durable, plus inclusive et plus intégrée, conformément aux objectifs de l'UE en matière de climat et d'énergie.

Recommandation du CC EOS : instaurer la confiance et l'engagement pour un secteur de la pêche résilient.

En conclusion, dans le contexte de la décarbonisation, de la modernisation et de l'évolution des politiques marines, il est fondamental de renforcer la confiance entre les opérateurs de pêche. Le CC EOS estime qu'une communication claire, la transparence dans la prise de décision et l'engagement inclusif des parties prenantes sont essentiels pour garantir que les pêcheurs se sentent entendus, respectés et activement impliqués dans l'élaboration de l'avenir de leur secteur. La confiance favorise la collaboration, encourage l'adoption de nouvelles technologies et pratiques et réduit la résistance au changement. L'instauration d'une culture de collaboration entre les pêcheurs, les décideurs, les scientifiques et les partenaires du secteur de la pêche est essentielle pour apporter des solutions efficaces, équitables et durables à un secteur de la pêche durable et résilient.

- FIN -